



Protection civile

District Aigle

Le Comité directeur de l'ORPC District d'Aigle

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 22 août 2019, l'Assemblée régionale de l'ORPC District Aigle a pris les décisions suivantes :

Adoption du préavis n° 01-2020 relatif aux comptes 2019

1. D'adopter les comptes de l'ORPC Aigle 2019
2. D'en donner décharge au Comité directeur et au Boursier communal d'Aigle

Adoption du préavis n° 02-2020 relatif au rapport du Commandant de Bataillon et du Comité directeur sur la gestion de l'année 2019

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2019 et en donner décharge au Commandant et au Comité directeur

Adoption du préavis n° 03-2020 relatif à la création de l'Association intercommunale « OPRC district Aigle »

1. D'adopter, tel que proposé, la création de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district Aigle
2. D'adopter les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district Aigle
3. De fixer leur entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021

Adoption du préavis n° 04-2020-19 relatif au budget 2021

1. D'adopter le budget 2021 et la quote-part due par chaque commune regroupée, proportionnellement au nombre d'habitants
2. D'accepter de la part du Comité directeur un dépassement financier par rapport au budget 2020 d'environ 5%

Conformément aux articles 112ss de la loi sur l'exercice des droits politiques, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Préfecture du District d'Aigle, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public communal.

Les électeurs peuvent consulter le budget 2021 auprès du boursier communal d'Aigle, pendant les heures d'ouverture des guichets. L'article 108 de la loi sur l'exercice des droits politiques stipule que la demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de la demande.

Pour le Comité directeur

Le Président

Jean-Luc Duroux

La Secrétaire

Chrystelle Bösch